## J.P. Landen - Zoutleeuw - 18 décembre 2002

## Mineurs - Autorité parentale - Exercice conjoint - Droit d'hébergement secondaire - Orientation sexuelle.

L'orientation homosexuelle d'un parent ne constitue pas un motif de lui refuser l'exercice habituel d'un droit d'hébergement secondaire (en l'espèce, du vendredi au dimanche un week-end sur deux et le mercredi après-midi qui suit).

Dans Rechtskundig Weekblad, 2002-2003, p. 1.473.

Trad. Jean Jacqmain.

## Note

Le juge suit évidemment la jurisprudence de la C.E.D.H. : arrêt Salgueiro da Silva Mouta c./Portugal du 21 décembre 1999, J.T.D.E., 2000, p. 18.

[Publié dans le « Journal du Droit des Jeunes » n° 228, octobre 2003, p. 36]